

AVIS DU CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

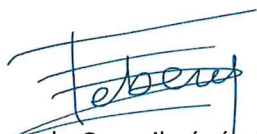
Réuni le 25 avril 2023 en présentiel, le Conseil général de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française a remis à l'unanimité un avis favorable sur les programmes de cours de référence suivants :

Domaine de la musique :

- Formation instrumentale, spécialité trompette naturelle ;
- Formation instrumentale jazz, spécialité guitare basse jazz ;
- Formation instrumentale jazz, spécialité contrebasse jazz ;
- Chant pop ;
- Formation musicale (ledit programme abroge le programme de cours de référence de FM (R271 du 09.09.2021).

Propositions qu'en conséquence nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de Madame la Ministre.

M. Frédéric DEBECQ



Président du Conseil général

(CECP)

M. Yves DECHEVEZ



Vice-président du Conseil général

(FELSI)